

Genève, le 24 avril 2020

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

EXAMEN CIBLÉ PORTANT SUR LA GOUVERNANCE DU CENTRE D'ACCUEIL DE LA GENÈVE INTERNATIONALE (CAGI)

Conscient de la nécessité de faire évoluer sa structure et ses activités, le CAGI a sollicité la Cour pour examiner sa gouvernance. Le CAGI fournit un travail essentiel à la Genève internationale. Il convient néanmoins de revoir l'organisation de ses services afin d'en améliorer l'efficience ainsi que d'opérer une réorientation stratégique de ses prestations en privilégiant celles amenant la plus forte valeur ajoutée. En effet, certaines d'entre elles ne sont pas suffisamment connues ou peu utilisées par les différentes parties prenantes (par exemple la bourse au logement). La Cour émet 5 recommandations à cet effet. L'examen de la Cour, qui s'est inscrit dans une dynamique très positive, est librement disponible sur http://www.cdc-ge.ch.

Inauguré en 1996, le CAGI est une association de droit privé à but non lucratif reconnue d'utilité publique. Il est soutenu financièrement par la Confédération suisse (Département fédéral des affaires étrangères – DFAE) et l'État de Genève, cofondateurs, ainsi que par des entités nationales et locales, publiques et privées telles que la Fondation pour Genève, la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), la Ville de Genève ou encore les Services industriels de Genève. Il a pour buts :

- De faciliter l'intégration administrative, sociale et culturelle des internationaux en poste ou en déplacement à Genève, particulièrement dans le domaine social et culturel et de fournir une orientation générale en matière administrative ;
- D'instruire, en collaboration avec les autorités compétentes, les dossiers d'ONG désireuses de s'établir dans la région lémanique;
- De contribuer au rapprochement entre la « Genève internationale » et la société locale.

Sa création a fait partie des négociations en vue de l'obtention par la Suisse du siège de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à Genève.

La structure du CAGI s'est construite au fil du temps. L'association compte aujourd'hui dix équivalents temps plein pour cinq services. Cette organisation induit un travail en silo et est un frein à une délivrance aussi efficiente que possible de ses prestations. Ces dernières sont souvent peu connues ou peu utilisées par les différentes parties prenantes malgré leur pertinence et leur qualité. Il y a donc aujourd'hui un écart entre les efforts fournis par le CAGI et l'impact de ceux-ci.

En outre, la Cour constate que le système de contrôle interne du CAGI doit être ajusté sur certains points (par exemple la gestion des risques) et sa documentation interne complétée.



La Cour observe enfin qu'il y a peu, voire pas, de synergie entre les différentes entités œuvrant pour l'accueil des acteurs de la Genève internationale.

Sans remettre en question la qualité des prestations fournies, la Cour invite le CAGI à :

- Revoir son organisation afin de maximiser l'efficience des prestations offertes et d'avoir une synergie optimale, entre les services, dans leur délivrance ;
- Redéfinir les prestations qu'il souhaite offrir à ses différentes populations cibles au regard de leur valeur ajoutée, par exemple en matière de recherche de logements ou d'accueil des délégués;
- Améliorer l'efficacité et l'efficience de certains aspects du système de contrôle interne (SCI) :
- Créer une charte éthique et de déontologie ;
- Promouvoir des rapprochements, voire des fusions avec les autres entités chargées de l'accueil de la Genève internationale.

Toutes les recommandations ont été approuvées par le CAGI.

<u>Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :</u> Monsieur François Paychère, Président de la Cour des comptes

Courriel: francois.paychere@cdc.ge.ch